

CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 30 AOUT 2016**

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles – Mesdames BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy – Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames COURTOIS Nadine - MENDEZ Emmanuelle - MILAN Marie-Laure – Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Messieurs BARITEL Cédric - MOREAU Didier

Excusés : Messieurs GEORGES Patrick – Madame THOMAS Céline

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2016.

- COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS AU 01/01/17 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 portant projet d'extension de périmètre de la communauté de communes du clunisois aux communes d'Ameugny, Bonnay, Burzy, Cortevaix, Joncy, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Huruge, Saint-Martin-la-Patrouille et Saint-Ythaire, conformément au schéma départemental de coopération intercommunale de Saône et Loire, arrêté le 29 mars 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il précise que la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Clunisois, dans son nouveau périmètre au 1^{er} janvier 2017, peut être fixé soit :

- selon la répartition de droit commun, avec un conseil à 68 sièges, avec 20 sièges pour Cluny, 3 sièges pour Salornay sur Guye, 2 sièges pour La Guiche et Joncy, et un siège pour chacune des autres communes.

- après accord local, selon les conditions de majorité définies par le CGCT : majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluse dans le nouveau périmètre, représentant la moitié de la population totale de la communauté dans son nouveau périmètre (ou selon la règle inverse), cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes incluses dans le périmètre , avec un conseil à 62 sièges, avec 16 sièges pour Cluny, 2 sièges pour Salornay sur Guye et La Guiche et un siège pour chacune des autres communes.

Aucun accord local ne pouvant être trouvé, et suite à la délibération de la Communauté de Communes du Clunisois du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de sièges de la Communauté de Communes à 68 selon la répartition de droit commun.

- FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 12/07/16, il a été décidé de demander le fonds de concours de la Communauté de Communes du Clunisois de 25 959 € pour les travaux d'extension de l'atelier technique communal ; compte tenu des règles d'attribution, ce fonds sera demandé en partie (23 518 €) pour financer ces dits travaux et le solde de 2 441 € pour l'acquisition des panneaux numériques. Le Conseil Municipal approuve cette rectification.

- RAPPORTS D'ACTIVITE 2015 :

- **Eau Potable** : Didier Moreau, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de La Guye, présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2015 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical du 23 juin 2016.

- **Ordures ménagères** : Gilles Burteau, Adjoint et délégué au Syndicat Intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2015 rédigé par ce Syndicat et adopté au Comité syndical du 14 juin 2016.

Ces rapports sont à disposition des usagers en mairie.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Assainissement : chantier réhabilitation du réseau** : L'Adjoint fait le point sur l'avancement des travaux : le chemisage des conduites est terminé, il reste le gainage des branchements. La prochaine réunion de chantier est fixée au 1^{er} septembre.

- **Local technique** : L'Adjointe fait le point sur l'avancement des travaux qui respecte le planning prévu.

Un avenant au marché de travaux pour le lot 3 bis : Couverture – Zinguerie, pour la fourniture et la pose de cache moineau entre les chevrons sur la sablière métallique, d'un montant de 179,76 € TTC est prévu. Il a fait l'objet d'une décision du Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

- **Eau potable** : Il reste les réfections définitives de voirie.

- **Cimetière** : La commission communale s'est réunie le 26 juillet : les monuments des tombes ayant fait l'objet d'une procédure de reprise au cours des années précédentes seront enlevés par les employés communaux, puis des zones seront enherbées afin de réduire les espaces en graviers plus difficiles à l'entretien en application des nouvelles règles.

L'entretien des différents sites communaux est évoqué ; l'absence prolongée de certains agents techniques a entraîné des retards dans l'exécution et a conduit à prioriser les tâches.

- **PERSONNEL** :

Le Conseil Municipal décide de créer un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour des fonctions administratives principalement (aide au secrétariat de mairie), d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, à compter du 05 septembre 2016 et autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail correspondant pour un an avec Mme Rondet Françoise.

- **VENTE BUREAU ECOLE ADAPTE** :

Le Conseil Municipal décide la vente au département, du bureau d'école adapté au handicap d'un élève scolarisé au collège de Cluny à la rentrée de septembre 2016, au prix de 950 €.

- **INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) D'ELECTRICITE ET DE GAZ** :

Le Conseil Municipal décide l'instauration de la redevance qui peut être perçue par les communes pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, prévue par un décret de 2015. Cette redevance est actuellement de 0.35 € le mètre.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- Rentrée scolaire : l'effectif prévu est de 92 élèves ; le Maire rappelle les consignes de vigilance et les mesures de sécurité à adopter aux abords de l'école.

Le personnel communal et extérieur intervenant en péri-scolaire et péri-éducatif sera à nouveau dès la rentrée soutenu pour recadrer les élèves perturbateurs afin d'éviter les problèmes de comportement, de discipline et de manque de respect de certains élèves soulevés pendant l'année scolaire précédente.

- Camping : la saison s'achève le 02 septembre ; après un début médiocre lié à la météo, la fréquentation a été meilleure en juillet et août.

- La commission Communication travaille à la mise à jour du guide des activités et des 2 panneaux d'information et à la prochaine lettre municipale.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 04 octobre 2016 à 20 heures.